



Mars-avril 2008

PROJET ACCOMPAGNEMENT

Québec-Guatemala

Revue de l'actualité

EDITORIAL

CRIMINALISATION DES LUTTES PAYSANNES ET RÉPRESSION À IZABAL : D'OÙ VIENT LA TERREUR, MR. COLOM ?

Par Annie Pelletier,
coordonnatrice du PAQG au Guatemala

Un gouvernement qui se dit « social-démocrate » peut-il utiliser la machine à répression habituellement propre à la droite et faire fi des demandes des paysans indigènes les plus nécessiteux qui ont contribué à le mettre en place? La récente invasion des forces armées dans la région d'Izabal et la mort extrajudiciaire de Mario Caal Bolón dans la communauté de Ensenada Puntarenas semble pour le moins confirmer cette tendance du nouveau gouvernement d'Alvaro Colom, qui avait pourtant promis d'affronter la violence avec intelligence.

En février et mars derniers, la presse nationale, propriété de l'élite économique, se faisait un devoir de rapporter en grande pompe et sans la moindre objectivité d'importants événements qui ont surgi dans la région de *Livingston* et *Rio Dulce*, département d'Izabal, le tout débutant par l'arrestation le 14 février de Ramiro Choc, un leader paysan de la région accusé d'usurpation de terres, vols et détention illégale. La presse omit naturellement de relater toutes les circonstances historiques entourant ces accusations et les nombreux conflits agraires dans cette région.¹ Les troubles qui allaient suivre la détention de Choc n'allaient toutefois pas passer sous silence.

1. Le Secrétariat des Affaires Agraires aurait identifié au moins 62 conflits de terre dans la région de Rio Dulce et de Livingston, affectant 6 zones peuplées par des communautés q'eqchi'es qui s'y sont installées depuis la réforme d'Arbenz en 1952. Or, la chute du gouvernement et la lutte contre-révolutionnaire firent en sorte que personne ne s'occupa de légaliser ces terres, malgré l'insistante demande des paysans qui se sont vus nier systématiquement le droit de possession pendant plusieurs décennies, à l'opposé des grands propriétaires terriens, des entreprises d'exploitation forestière, de même que des étrangers et l'élite de la capitale venus pour construire des chalets sur les rives du *Rio Dulce*.
2. Voir : *Nuestro Diario*, 24 de febrero 2008.
3. Les Forces Spéciales de la Police avaient alors délogé avec violence les 300 familles qui occupaient la propriété depuis le 5 septembre 2003 pour protester contre la disparition forcée d'Hector Reyes, ancien administrateur de la *finca*. Sept paysans moururent au cours de l'éviction, principalement du fait d'impacts de projectiles dans la tête. Des ordres de capture furent ensuite émis contre 31 paysans, mais aucune accusation ne fut portée contre les policiers ou leur commandement.

DANS CETTE REVUE

<i>Éditorial</i>	p.1
<i>Entrevue</i>	p.2
<i>Place à l'action</i>	p.4
<i>Chronique du terrain</i>	p.5
<i>Nouvelles du Sud</i>	p.6
<i>Nouvelles du Nord</i>	p.9
<i>Ont participé à cette revue</i>	p.9

Le jour même de l'arrestation de leur leader, des paysans se rendirent à Livingston pour occuper le Tribunal de paix et prendre en otage la juge en poste, 2 officiels et un policier pour protester contre la détention de Choc et demander sa libération immédiate. Le 21 février, exaspérés par la désinformation circulant au sujet de Ramiro Choc et par la paralysie gouvernementale face à une problématique agraire historique, les membres de 26 communautés de la région retinrent en otage 29 policiers. Il n'en fallait pas davantage pour que le président Alvaro Colom déclare que les gens de Livingston étaient des « terroristes » et qu'il ne négocierait pas avec un groupe en marge de la légalité². Se faisant, les tensions ne firent que s'exacerber entre les paysans et le gouvernement. La terminologie n'était pas sans rappeler les termes similaires de terroristes, de délinquants et de narcotrafiants utilisés par le précédent gouvernement lorsqu'il fut question de résoudre le « problème » d'occupation de la *Finca Nueva Linda*, Champerico, Retalhuleu, le 31 août 2004³.

Le 14 mars, alors qu'une table de dialogue avait été mise en place pour discuter des conflits agraires dans la région mais qu'aucune solution à moyen ou long terme n'avait été envisagée, un groupe isolé procéda à l'enlèvement de 4 touristes belges et de 2 Guatémaltèques qui furent retenus pendant 36 heures. Ce fut là pour les paysans la démonstration maladroite de leur désespoir et pour le gouvernement, la justification toute indiquée pour déployer une opération de répression toute aussi malhabile et violatrice des droits humains.

Le 15 mars en mi-journée, alors que toutes les ambassades s'agitaient à aviser leurs concitoyens d'éviter la région d'Izabal⁴, la Police Nationale Civile (PNC), l'Armée nationale et la Marine guatémaltèque firent une incursion dans la communauté de Ensenada Puntarenas, située au cœur du golfe communiquant entre le lac Izabal et la Baie de Amatique. Selon différents communiqués et des témoignages oraux des habitants de la communauté⁵, les forces de sécurité publique encerclèrent le village et lancèrent des bombes lacrymogènes contre les habitants, femmes, vieillards et enfants compris. Ils brisèrent au passage les vitres de l'école, détruisirent du matériel informatique, saccagèrent des maisons et volèrent des cellulaires.

Dans la panique provoquée par l'incursion et les bombes, des agents vêtus d'uniformes de la police poursuivirent un paysan de 29 ans en l'isolant du reste des habitants. Selon un rapport de la *Procuraduría de Derechos Humanos* (PDH)⁶, les bombes qui atteignirent Mario Caal Bolón – l'une tirée à seulement 3 mètres de lui – lui causèrent des hémorragies internes, et alors qu'il tentait de se protéger des gazes en relevant sa chemise sur son visage, des agents s'approchèrent, le questionnèrent, puis l'étranglèrent⁷. Au même moment, d'autres agents capturèrent trois personnes, dont Isabel Solís, l'épouse de Ramiro Choc. Les trois furent détenus pendant plus de 6 heures avant d'être utilisés comme monnaie d'échange contre les otages belges⁸.

Plusieurs interventions provenant de groupes de solidarité nationaux auprès du Ministère Public et de la PDH ne suffirent pas pour que les autorités compétentes daignent recueillir le corps et ouvrir une enquête, alors que le gouvernement et la presse s'évertuaient déjà à nier toute mort au cours des opérations, rejetant également l'hypothèse de captures illégales pour procéder à l'échange d'otages. C'est finalement un auxiliaire de la PDH qui vint récupérer le cadavre de Mario Caal, 16 heures après sa mort, sur une scène de crime « contaminée » qu'il n'avait de toute façon pas les compétences pour examiner.

4. Plus de deux mois après les événements, le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Internationale du Canada continuait à « vivement recommander de s'informer sur les conditions de sécurité locale avant de se rendre dans le département d'Izabal en raison des manifestations au sujet d'un dossier judiciaire locale et des troubles civils qui se sont produits récemment dans cette région » : www.voyage.gc.ca.

5. Communiqués du CUC, UVOG, Bloque Antiimperialista du 16 mars 2008.

6. Équivalent d'une Commission des Droits de l'Homme.

7. Tel que rapporté par les enquêtes menées postérieurement par la Convergence pour les Droits Humains et par Rolando Yoc, chef de l'incidence pour les Politiques Publiques du bureau de la Commission des Droits de l'Homme : voir *El Periódico*, 19 mars 2008.

8. Les 4 Belges, malgré des pressions du gouvernement, ont toujours refusé de porter plainte contre leurs ravisseurs.

Depuis, et malgré la pression de plusieurs organisations de droits humains, la situation demeure brumeuse et sensiblement inchangée: Ramiro Choc est toujours en détention, les paysans de Puntarenas sont terrorisés et en deuil, la police possède 7 ordres de captures contre des paysans (qui avaient participé à la table de dialogue du 14 mars, tout comme Mario Caal), et les problèmes d'incertitude juridique concernant la propriété terrienne sont tout aussi actuels qu'historiques. Les événements qui se sont produits à Izabal reflètent une politique étatique de droite consistant à protéger les intérêts des entreprises et de l'oligarchie traditionnelle. En criminalisant les luttes sociales et la résistance populaire, le gouvernement de Colom continue dans la voie de la militarisation et de la répression suivie par ses prédécesseurs, s'éloignant de l'État de Droit et de la « légalité » chers à toute démocratie. Cette politique porte à se questionner sur la volonté réelle de l'État à solutionner les problèmes de fond, et donne à penser qu'on ne devient pas social-démocrate par déclaration. Cela prend aussi énormément de convictions.

ENTREVUE AVEC CARMEN REYES ROJAS ET MARIANO CALEL*

**Membres de l'association 'mouvement paysan pour la justice Nueva Linda'*

Le 5 septembre 2003, Hector Reyes, activiste pour les droits du travail et administrateur de la ferme Nueva Linda, a « disparu » supposément sur ordre de Carlos Vidal Fernandez, le propriétaire espagnol de la ferme. Il n'est jamais reparu. Quand sa famille et les membres de sa communauté ont occupé la ferme pour protester contre l'impunité entourant cet événement tragique, ils ont été expulsés. L'éviction, qui a eu lieu le 31 août 2004, a provoqué la mort de neuf paysans et trois policiers. Depuis septembre 2004, les membres du Mouvement paysan pour la justice Nueva Linda vivent, en signe de protestation, au bord de la route qui passe en face de la ferme; ils demandent au gouvernement et aux autorités responsables du système judiciaire guatémaltèque, que soient élucidés la disparition de Hector Reyes et le massacre du 31 août 2004.

Le PAQG, en collaboration avec la Coordonation de l'Accompagnement International au Guatemala (CAIG), a commencé à accompagner le groupe en février 2006. En mars 2008, le PAQG a invité Carmen Reyes Rojas - secrétaire du groupe - et Mariano Calel - représentant légal du groupe - au Canada afin de participer à une tournée de présentations sur Nueva Linda et sur l'impunité au Guatemala. D'autres membres du groupe feront une autre tournée organisée par des membres de la CAIG en Europe en mai 2008.

PAQG: Dans quelles circonstances La disparition de Héctor Reyes a-t-elle eu lieu?

MC : La disparition de Héctor Reyes est arrivée au même moment que la formation du syndicat Mayas sans terres. Le syndicat a fait les démarches pour l'achat de la plantation *Monte Cristo*. Héctor Reyes avait l'intention d'y emménager avec sa famille. Il a donc demandé à son employeur, Carlos Vidal, le propriétaire de la plantation *Nueva Linda* de lui payer ses indemnités¹. Au lieu de lui remettre son indemnité, Carlos Vidal l'a fait disparaître.

PAQG : Comment arrivez-vous à la conclusion qu'il s'agit d'une « disparition forcée » ?

MC : Carlos Vidal l'avait menacé antérieurement parce qu'il avait organisé les gens, parce qu'il était un activiste des droits du travail. Le jour où il a 'disparu', Víctor Chinchilla, un gardien de sécurité de la *Finca Nueva Linda*, est allé le chercher chez lui et lui a demandé de faire des courses pour le propriétaire. Il n'est jamais réapparu. Depuis sa disparition, la famille aussi a été menacée par le propriétaire et ses gardes de sécurité. Il y a eu d'autres tentatives d'enlèvement des membres de la famille, notamment de Rene, le fils de Héctor Reyes.

PAQG : Comment les autorités guatémaltèques ont-elles réagi à la suite de vos demandes pour que justice soit faite ?

MC : Depuis la disparition de Héctor Reyes, sa famille a présenté des dénonciations auprès du Ministère Public (MP) et du bureau de l'Ombudsman des droits de la personne. Mais la famille a continué de recevoir des menaces. C'est à ce moment que nous nous sommes unis pour offrir un accompagnement à la famille. Des personnes de 22 communautés se sont installées au bord de la route avec elle. Carlos Vidal a vendu la plantation à un autre Espagnol, Vigilo Casado. Comme nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part du MP, nous avons décidé d'envahir la propriété comme moyen de pression. Le Président guatémaltèque d'alors, Oscar Berger, a fait émettre un ordre d'expulsion. La police est arrivée avec des armes et l'armée avec un char d'assaut pour nous déloger. Les gardes de sécurité privée du propriétaire terrien ont

1. Le paiement des prestations de travail. Dans le cas de Héctor Reyes, le paiement couvrirait une période de 10 ans de travail dans la plantation.
2. Selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la *disparition forcée* est « la capture, la détention ou l'enlèvement de personnes par un État ou une organisation politique, ou avec son autorisation, appui ou assentiment, suivi du refus d'informer sur la privation de liberté ou de donner de l'information sur le sort ou l'endroit où se trouvent ces personnes, avec l'intention de les soustraire à la protection de la loi pour une période de temps prolongée ».



Mariano Cael et Carmen Reyes Rojas pendant une entrevue pour l'émission "Dimensión Latina" à CIBL 101,5 FM. Photo : Karen Hamilton, 2008.

également participé à l'éviction. Il y a eu des exécutions extrajudiciaires et neuf paysans sont morts. Cela s'est passé le 31 août 2004.

Le Président Berger a dit à la famille que Héctor Reyes s'était enfui avec une autre femme aux États-Unis. Les autorités disent que nous ne respectons pas les lois de la propriété privée. Ils m'ont accusé de 12 délits, dont celui d'usurpation; mais de toute évidence, ce sont des accusations sans fondement, car sinon, ils ne m'auraient pas laissé sortir du Guatemala. Ce que font les autorités maintenant, c'est essayer de criminaliser les dirigeants pour qu'ils cessent de se battre, pour qu'ils se taisent.

PAQG : A part les moyens de pression, quelles autres actions avez-vous entreprises ?

MC : Présentement, le cas de la disparition de Héctor Reyes et celui du massacre du 31 août 2004 restent impunis par le système de justice guatémaltèque. Nous travaillons avec une avocate allemande sur la possibilité de présenter le cas de Héctor Reyes à la Commission interaméricaine des droits de la personne.

Ici, au Québec, nous avons parlé avec quelques organisations au sujet de la possibilité de présenter le cas devant la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG)³.

On nous a souvent demandé s'il était possible de faire juger ce cas en Espagne. Pour l'instant, je ne peux pas énormément de temps et de luttes. C'est vraiment triste et révoltant que le Guatemala soit incapable de faire fonctionner la justice.

PAQG : Quelles sont les motivations qui vous poussent à faire partie du Groupe pro-justice Nueva Linda ?

CRR : Ce qui nous motive, c'est le problème de la disparition forcée au Guatemala. Nous appuyons la famille du disparu pour éviter que ses membres ne soient également victimes d'un enlèvement. Si cela a déjà été le cas pour Héctor Reyes, demain cela pourrait être sa famille, ou nous, ou nos enfants ou nos petits-fils. Alors, non ! Que cesse l'impunité au Guatemala !

PAQG : Quelles sont les conditions de vie au bord de la route ?

CRR : C'est très difficile. Parfois il n'y a pas de bois pour cuisiner et seulement quelques œufs et tortillas à manger. C'est très dangereux parce qu'il y a des autobus et des camions qui passent très près. Nous ne trouvons pas de travail car les propriétaires terriens de la région savent que nous sommes organisés et ils nous ont mis sur une liste noire. De plus, au début de février, il y a eu un incendie accidentel. Toutes les cabanes ont brûlé et nous avons tout perdu. Heureusement, nous avons reçu l'appui de quelques organisations, comme le Comité de développement paysan (CODECA), pour reconstruire le campement.

PAQG : Vous sentez-vous menacés ?

CRR : Oui. Le 25 avril 2004, Eufemia López Moran, une dirigeante paysanne qui appuyait la famille de Héctor Reyes a été enlevée et assassinée. A d'autres occasions, les gardiens de sécurité ont brûlé nos banderoles et pancartes, ils ont essayé de brûler nos cabanes et ont tiré au-dessus des toits. Ils ont également tenté d'enlever le fils de Héctor Reyes, mais ils n'ont pas réussi, car nous étions plusieurs avec lui sur le bord de la route.

PAQG : Pensez-vous que l'accompagnement international soit une aide ?

CRR : Oui. Les gardes de sécurité et le propriétaire de la plantation voient que nous recevons des visites d'accompagnateurs étrangers. Ils voient que nous ne sommes pas seuls, qu'il y a une présence internationale avec nous.

PAQG : Comment voyez-vous l'avenir ? Quels sont les projets du Groupe pro-justice Nueva Linda ?

MC : Nous allons continuer notre lutte jusqu'à ce que

3. La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) est un corps indépendant de l'État guatémaltèque qui opère sous la responsabilité d'un commissaire des Nations-Unies. Elle a pour objectif de renforcer les institutions du gouvernement guatémaltèque afin d'enquêter et d'inculper les responsables de délits pénaux dérivés des activités de corps illégaux et d'appareils clandestins de sécurité.

PLACE À L'ACTION!

Les menaces contre les opposants à l'exploitation minière se poursuivent

Le PAQG suit depuis quelques années déjà l'évolution de la situation des défenseurs des droits de la personne s'opposant à l'exploitation minière dans les municipalités de Sipakapa et San Miguel Ixtahuacan (département de San Marcos). L'opération du Projet Marlin, une mine d'or à ciel ouvert appartenant à la compagnie canadienne Goldcorp inc. et opérée par sa subsidiaire guatémaltèque Montana Exploradora, S.A., s'est déroulée dans un climat de conflictivité sociale et de répression dès les premières étapes de sa mise en place. Bien des habitants de la région touchée, pour la plupart issus de communautés Mam, ont subi la perte de leurs terres et territoires ancestraux (leur moyen de subsistance, dans plusieurs cas) et risquent de voir leurs sources d'eau potable contaminées et leur environnement pollué, pour ne mentionner que ces quelques impacts; ils voient également leurs communautés divisées et leur futur compromis.

Les opposants à la mine et à son expansion ainsi qu'à la re-production d'un modèle de développement néolibéral, en plus de relever les effets néfastes de l'exploitation minière, dénoncent les stratégies utilisées par Montana Exploradora, S.A., pour museler l'opposition. Les méthodes décrites vont du manque de transparence à la propagande et la criminalisation de la résistance aux intimidations, agressions, tentatives d'enlèvements, et menaces de mort. Plus récemment, Monseigneur Alvaro Ramazzini, évêque du diocèse de San Marcos, a été menacé de mort s'il ne mettait pas fin à son travail en faveur du respect des droits de la personne, et notamment à son appui aux paysans et autochtones revendiquant leurs terres et s'opposant à l'exploitation minière sur leur territoire.

Exprimez votre préoccupation et manifestez votre appui en relayant l'action urgente d'Amnistie Internationale/ disponible sur le site du PAQG au www.paqg.org.

justice soit faite, mais nous comprenons que nous ne pourrions pas toujours continuer à rester au bord de la route. Nous sommes actuellement reconnus comme association civile et nous avons un compte de banque. Nous avons préparé une demande de financement pour pouvoir éventuellement acheter une propriété où tous les membres du groupe pourraient vivre et travailler, tout en continuant la lutte pour la justice. Ici au Canada, nous nous sommes renseignés sur les possibilités de venir travailler avec le Programme de travailleurs agricoles saisonniers et ainsi gagner de l'argent pour notre groupe. Et nous continuons à croître : depuis le feu accidentel en février, il y a encore plus de personnes sympathisantes de notre groupe.

PAQG : Entrevoyez-vous une ouverture avec le nouveau gouvernement de Colom ?

MC : Nous avons eu une réunion avec Colom avant les élections. Il nous a assuré que le cas de *Nueva Linda* l'intéressait beaucoup. Mais depuis les élections, il a lui-même commencé à dire « que les paysans qui envahissent les terres sont des terroristes ». Ce qui arrive, c'est que Colom a reçu beaucoup d'argent des grands propriétaires terriens durant sa campagne. Maintenant qu'il est au pouvoir, il est obligé de protéger leurs intérêts.

PAQG : Le cas de *Nueva Linda* est-il un cas unique, ou existe-t-il d'autres cas semblables actuellement au Guatemala ?

MC : Il y a d'autres cas de disparitions forcées. *Nueva Linda* n'est pas unique. Il y a également d'autres cas de criminalisation des dirigeants communautaires.

Par exemple, celui de Ramiro Choc, un paysan activiste du département de Izabal. Choc a également été accusé d'usurpation de propriétés privées. C'est un autre cas de la criminalisation d'un dirigeant paysan.

PAQG : Qu'est-ce que le public québécois et canadien peut faire pour vous appuyer dans votre lutte ?

MC : Tout d'abord, nous vous remercions beaucoup de l'opportunité qui nous est donnée de vous parler du cas de *Nueva Linda*. Présentement, nous recueillons des signatures pour une pétition et nous cherchons de l'aide financière pour payer nos avocats et pour éventuellement acheter une propriété. Nous avons également toujours besoin de plus d'accompagnateurs internationaux !

CRR : Nous voulons également que les autorités canadiennes fassent pression sur le gouvernement du Guatemala afin qu'il agisse pour tirer au clair tous les cas d'assassinats qui restent impunis dans notre pays.

CHRONIQUE DU TERRAIN

Par Francis Desjardins, accompagnateur du PAQG

Mardi matin, cinq heures du matin. Un ciel rempli d'étoiles nous offre un spectacle des plus fabuleux. Pendant plus de dix minutes, je reste figé, la bouche ouverte, les yeux rivés là-haut. Je prends conscience de ma place dans le monde, dans l'univers, en tant qu'être humain.

Où suis-je? Au Guatemala, terres du peuple Maya, dans la région Ixil. Qu'est-ce que je fais là, me demanderez-vous. Eh bien, voyez-vous, il y a de cela de nombreux mois, j'ai

pris la décision d'aller faire de l'accompagnement international dans ce pays d'Amérique latine.

Mais ne vous trompez pas, le cheminement mental qui m'a amené jusqu'ici fut long et pénible. Car ce n'est pas facile de quitter ceux qu'on aime et son petit confort, pour se rendre dans un pays que l'on qualifie de dangereux, afin d'aller accompagner dans les communautés éloignées, celles-ci ayant subi de façon violente le conflit armé qui a sévi ici pendant plus de trente ans. Ainsi donc, une rencontre générale, une entrevue, une formation de quelques jours et quelques semaines d'étude d'espagnol plus tard, me voici en train de vous faire part de cette incroyable expérience que j'ai la chance de vivre.

Encore une fois, détrompez-vous. Je ne suis pas doté d'un courage infaillible ou d'une volonté de fer.

Pour effectuer ce travail, il suffit d'être ouvert d'esprit et d'être capable d'empathie, sans oublier, bien entendu, que la débrouillardise est un atout de taille! En fait, la solitude est l'ami le plus fidèle de l'accompagnateur (trice); il faut donc s'y être préparé afin d'éviter les mauvaises surprises. Comme les temps libres sont nombreux, on peut en profiter pour faire le point sur notre vie, réfléchir et discuter philosophie avec notre compagnon! Ici, notre rythme de vie est bien différent de ce à quoi nous avons pu être habitués depuis notre enfance. En fait, il représente exactement le contraire.

Le matin et l'après-midi, après avoir pris le repas avec l'une des familles que nous accompagnons, nous avons la plupart du temps quelques heures libres. Pas de télévision, pas de divan, pas d'ordinateur. Mais le plus important, pas de bruit. Ou presque. Au loin, retentit parfois le son d'une scie mécanique, mais sinon, seuls le chant des coqs et le pépiement des oiseaux parviennent à nos oreilles. Aucune course contre la montre, enfin !

Mais que faisons-nous exactement, là-bas, dans les communautés, me demanderez-vous. L'aspect le plus important de ce travail est la présence dans les communautés. Il est primordial, tant pour la sécurité des personnes que nous accompagnons que pour la continuité de la lutte pour la justice, qui n'a de cesse depuis la fin du conflit armé, que nous visitons ces personnes sur une base régulière et qu'ainsi, cette présence internationale puisse créer l'espace nécessaire aux défenseurs de droits humains afin qu'ils puissent manœuvrer à leur guise. Bon. Tout ceci paraît bien intéressant. Mais il manque encore l'information centrale, que faisons-nous ?

Pour commencer, nous mangeons. Oui, oui, nous man-

geons. Ces soirées passées autour du feu, à discuter avec ces gens si aimables et à manger des *tamals* et des *frijoles* sont magiques. Leur façon de cuisiner est vraiment remarquable. Aucun four, pas d'électricité. Le feu, tout simplement, et des recettes acquises au fil des âges. Nous voyageons, aussi. Sac à dos sur les épaules, nous marchons dans les sentiers, en forêt ou en montagne, savourant l'air pur de la campagne. Assis dans une *camioneta* bondée, avec *K-Paz de la Sierra* comme musique de fond. Et puis finalement, nous discutons, du beau temps, de leurs terres, et parfois, des événements passés. En bref, voici le travail d'accompagnateur.

En terminant, je me dois d'aborder un aspect frappant de la culture maya.

Imaginez-vous *Kat*, jeune fille de 10 ans, qui comme tous les enfants de son âge, aime jouer, rire et s'amuser. Elle va à l'école, aussi. Mais avec un simple « KAT », d'un ton sec et vif venant de sa mère, le visage enfantin de cette jeune fille se transforme en celui d'une femme mature à qui reviennent de nombreuses responsabilités : amener les bêtes aux pâturages, moudre le maïs, nourrir les autres bêtes, garder la maison. Oui, vous avez bien lu. Ces gens confient parfois la maison à une jeune fille de 10 ans. Elle nous a même préparé le repas, une fois. Incroyable, non? Laisseriez-vous votre enfant faire un feu, couper des oignons et faire cuire du riz? Je ne crois pas.

L'enfant maya apprend très jeune à travailler et à aider ses parents. Les jeunes garçons vont, quant à eux, couper du bois en forêt, bois qui servira à faire la cuisine. La maturité dont ils font preuve est impressionnante, il va sans dire. Les mayas doivent trimer dur pour survivre. Il n'est pas question d'argent ou de richesses, ici. Ils respectent la terre et la cultivent selon des méthodes ancestrales afin de fournir à la famille la nourriture nécessaire pour vivre.

Et pour cette raison, chaque effort, chaque coup de main, puisse-t-il venir du plus petit de la famille, est un atout précieux. Je ne sais pas pour vous, mais pour moi, ceci provoque de profondes réflexions sur notre société et notre façon de vivre.

NOUVELLES DU SUD

Colom propose que le bureau de l'Ombudsman des droits de la personne prenne en charge les archives de l'armée

À la suite d'une demande faite par le président Alvaro Colom, le Bureau du procureur des droits de la personne a

accepté de se charger de la récupération, du nettoyage et de la numérisation des archives de l'armée guatémaltèque, afin que celles-ci soient dorénavant rendues accessibles au public et puissent être utilisées dans le contexte de processus judiciaires.

Colom a tenu compte de l'expérience acquise par le Bureau du procureur au cours de plus de deux années passées à numériser les archives de l'ancienne Police nationale, lesquelles avaient été retrouvées en juillet 2005.

Le chef d'État a expliqué que les archives militaires ne seraient pas transférées de l'état-major de la défense nationale, où elles demeurent sous la surveillance de l'armée, et soutient que cette mesure assurera une meilleure sécurité des documents.

Le 25 février dernier, dans un discours à l'occasion de la Journée nationale de la dignité des victimes, Colom a offert aux proches des victimes du conflit armé que soient rendues publiques « toutes les archives de l'armée ».

Des activistes croient que ces dossiers pourraient fournir des renseignements qui, recoupés avec les informations déjà connues, permettraient d'attribuer la responsabilité pour des crimes et violations des droits de la personne commis entre 1960 et 1996.

La Cour Constitutionnelle rejette un recours de Rios Montt visant à contrer l'accès aux plans militaires.

Le 5 mars dernier, la Cour Constitutionnelle a rejeté définitivement un recours interposé par le général Efraim Rios Montt et a autorisé la déclassification de quatre plans militaires exécutés durant les années 1980.

Avec la déclassification des plans Campaña Sofía 82, Victoria 82, Firmeza 83 et Operación Ixil, on espère trouver des indices qui appuieront les enquêtes portant sur les massacres commis par l'armée sous le gouvernement de Rios Montt. Ces plans établissent les pratiques militaires utilisées durant le conflit armé.

Cette résolution raffermit le jugement émis en juillet 2007 par la première chambre de la Cour d'appel de la branche pénale, qui autorisait la déclassification de ces documents qui sont toujours entre les mains de l'armée.

Le Congrès envoie à la Cour constitutionnelle une proposition de réforme de la Loi sur les recours en protection (Ley de Amparo)

Une initiative de réforme de la Loi sur les recours en protection (*Ley de Amparo-NDLR*: recours de protection formés par toute personne qui estime que ses droits constitu-

tionnels ont été violés) a été envoyée à la Cour constitutionnelle pour consultation.

Cette proposition vise à éviter que ce recours soit utilisé pour retarder les processus judiciaires et prévoit entre autres qu'il soit inadmissible dans les cas où la demande en serait présentée hors des délais prévus par la loi, ou dans le cas où toutes les autres procédures préalables n'auraient pas été épuisées.

Les corps policiers d'Amérique Centrale et de Los Angeles créent un front contre les gangs

Le 5 mars dernier, les directeurs de la police de Los Angeles et de la police du Salvador ont souscrit à un accord d'échange de stratégies et d'information afin de combattre plus efficacement le phénomène des *gangs* qui terrorisent l'Amérique Centrale ainsi que certaines villes états-uniennes, canadiennes, et plus récemment, espagnoles.

Dans le cadre du deuxième Sommet annuel des corps policiers visant à intégrer et renforcer la lutte contre les gangs transnationaux, des représentants de divers pays ont exposé la situation actuelle dans leurs régions respectives. À cette rencontre ont participé des chefs de police issus du Honduras, du Guatemala, du Belize, du Mexique, du Nicaragua et d'Espagne, ainsi que des agences locales, étatiques et fédérales.

Des tactiques d'entraînement et de renseignement ainsi que de l'information servant à combattre les *pandillas* seront échangées entre le Guatemala et le Salvador.

Ces accords continuent à mettre de l'avant des stratégies à caractère "policière", adhérant à la philosophie de la *mano dura* - "main dure" - , une approche répressive qui n'a obtenu que de maigres résultats au cours des cinq dernières années et qui a contribué à marginaliser les alternatives favorisant la coexistence sociale et l'intégration des jeunes et des immigrants sans papiers.

Le Congrès approuve une loi contre le féminicide

Au terme d'un mois de discussion au Congrès, une loi définissant de nouveaux délits et établissant de nouvelles peines pour les personnes coupables de violence envers les femmes a été approuvée par tous les partis le 9 avril dernier.

Le décret 22-2008, qui donne vie à la Loi contre le féminicide et autres formes de violence contre la femme, contient des mesures préventives, une mention des délits pénaux et des mécanismes de pénalisation qui garantissent aux femmes le droit à une vie libre de violence physique, psychologique, sexuelle, morale ou autre, et de toute autre

forme de coercition pour des motifs de genre.

L'article 6 de la nouvelle loi constitue un élément particulièrement important, établissant que quiconque se rend coupable de tels délits sera passible d'une peine de prison allant de 25 à 50 ans et ne pourra en obtenir la réduction ou avoir recours à des mesures substitutives sous aucun prétexte.

Il est cependant important de souligner que dans un autre article du nouvel instrument légal, on parle plutôt de peines de cinq à huit ans de prison selon la gravité du délit pour quiconque exerce la violence physique, sexuelle ou psychologique contre les femmes dans un cadre environnement public ou privé.

Précédent historique: un agent de la Police nationale civile condamné pour viol et abus de pouvoir

Le 16 avril 2008, le Tribunal pénal du département du Quiché a prononcé sa sentence contre l'agent de la Police nationale civile, Antonio Rutilio Matias Lopez, reconnu coupable des délits de viol aggravé et d'abus de pouvoir. Cette sentence constitue un fait historique pour le système de justice guatémaltèque, puisqu'il s'agit de la première fois dans l'histoire du Guatemala qu'un Tribunal condamne un agent de sécurité de l'État pour avoir agressé sexuellement une femme privée de sa liberté. Le fait que ce crime ait été commis dans les installations du poste de police de Santa Maria Nebaj, dans le département du Quiché, constitue une circonstance aggravante.

Le Tribunal pénal a considéré que la preuve a été faite que deux agents de la Police nationale civile ont abusé sexuellement Juana Méndez, une femme autochtone qui était sous leur garde au poste de police.

Une étude réalisée par l'Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala, intitulée "*Cifras de Impunidad del Crimen Policial contra mujeres* - "L'impunité des crimes policiers envers les femmes en chiffres", établit que ce qui est arrivé à Mme Juana Méndez n'est pas un fait isolé, mais reflète bien une pratique régulière des forces de sécurité étatiques. Cette sentence constitue donc un important précédent, qui jette les bases pour que des cas similaires, qui restent généralement dans l'impunité, soient traduits en justice afin d'éradiquer ces pratiques criminelles qui portent atteinte aux droits de la personne.

Colom a utilisé son veto contre la Loi régulatrice de la commutation de la peine pour les condamnés à mort

Ce vendredi 14 mars, le président Álvaro Colom a annoncé sa décision d'opposer son veto contre la loi régulatrice

de la commutation de la peine pour les condamnés à mort, décret 06-2008, approuvé par le Congrès de la république le 12 février. Colom a affirmé que s'il avait approuvé la restitution de la peine capitale, il aurait « » suspendu les relations avec les pays les plus solidaires du processus de paix.

M. Larios a expliqué que le veto signé par le Président et par les membres de son cabinet, allègue que la loi viole le droit à la vie, les principes de non-rétroactivité de la loi et de sécurité juridique ainsi que des engagements du Guatemala dans la Convention américaine des droits de l'homme.

Début du débat public contre l'ex-représentant militaire accusé de disparition forcée

Ce lundi 10 mars, au Tribunal de première instance de Chimaltenango a débuté le procès contre l'ex-représentant militaire Felipe Cusanero Coj, qui a prêté ses services au détachement militaire du village Choatalum de la municipalité de San Martín Jilotepeque. L'ex-représentant est accusé d'être responsable de six disparitions forcées enregistrées entre 1982 et 1984.

Walter Paulino Jiménez, président du tribunal, a informé que la défense de l'accusé a invoqué deux éléments pour suspendre le procès. L'argument utilisé est que le délit de la disparition forcée a été classifié comme délit pénal en juin 1996, alors que les cas qui se rapportent à son client se sont produits entre 1982 et 1984.

Le Ministère public apportera également les résultats des enquêtes de la Fondation d'Anthropologie Légiste du Guatemala sur le détachement militaire du village de Choatalum et l'école Pedro Molina.

Dans ce débat, les dirigeants de l'Association des familles de détenus et disparus (FAMDEGUA) interviennent comme plaignants. Toutefois, le mardi 11 mars, le juge a suspendu le débat car la défense a déposé un recours en protection. Édgar Pérez, avocat de la partie accusatrice, a expliqué que le débat avait été suspendu neuf jours, temps durant lequel les parties auront à se prononcer à propos de la décision du tribunal.

Des habitants de Quiché somment les délinquants de ne plus commettre d'infractions

Des représentants des 21 municipalités du département de Quiché et des ressortissants de toutes les communautés voisines du Chef-lieu -soit quelques 5 000 personnes- ont convoqué 34 suspects délinquants, dont des membres de la bande Los Quichelenses. La convocation visait à les avertir que s'ils continuaient à commettre des délits, ils

seraient sévèrement punis et expulsés de leurs communautés. Des 34 personnes convoquées, seulement 24 se sont présentées. Selon le maire autochtone Juan Zapeta López, ils seront punis « pour avoir trompé les communautés ».

Zapeta López, affirme que tous ont avoué qu'ils avaient commis des délits dans la capitale; certains ont dévalisé des banques et des grandes entreprises, se sont rendus coupables de séquestrations, ou ont volé des automobiles. Certains de ceux ayant des antécédents pénaux se sont engagés pendant la réunion à changer leur façon de vivre et à travailler.

Les représentants de l'Ombudsman des droits de la personne et des agents de la police ont assisté à la réunion qui a duré plus de cinq heures. Les suspects délinquants sont restés en liberté avec la promesse qu'ils tiendront parole.

Des groupes sont préoccupés par le retard de la déclassification des archives militaires

Le 25 février, le président Álvaro Colom a annoncé la déclassification des archives militaires. L'armée a assuré qu'elle se plierait aux ordres de son commandant général, mais aucun ordre n'a encore été émis. Ce retard préoccupe les groupes qui militent en faveur des droits de la personne et qui savent que certains documents ont 'disparu'. « Quand il sera finalement possible d'avoir accès à la documentation, il ne restera plus que des déchets », affirme Helen Mack de la Fondation Myrna Mack.

La police et l'armée procèdent à des expulsions de manière violente

Ce jeudi 27 mars, à Cerro Gordo de la zone 21 de la capitale, les forces combinées de la police et de l'armée ont procédé à l'expulsion violente d'environ 420 familles. Plusieurs personnes ont été blessées et des enfants ont été incommodés par les gaz lacrymogènes. La police est arrivée sur les lieux avec un ordre émis par le juge. Les terrains sont la propriété de la municipalité de San Miguel Petapa et durant des années, ils ont été occupés par des personnes sans logis.

Par ailleurs, le vendredi 28 mars, mille policiers et mille soldats se sont introduits à San Juan Sacatepéquez. En accord avec Víctor Ruiz, chef de la division des enquêtes criminelles de la police, ils avaient prévu de capturer sept personnes accusées de retenir du personnel d'une cimenterie ayant l'intention de s'installer sur ces lieux.

Les forces de la Police nationale civile et l'armée, formées de dix groupes de 200 éléments chacun, se sont introduites dans dix villages. À leur passage, les habitants ont crié des

slogans contre la PNC et la cimenterie qui compte entrer en fonctionnement dans les prochains mois. Par la suite, les habitants ont bloqué le passage afin d'éviter que d'autres expulsions aient lieu.

Álvaro Colom et Otto Pérez Molina concluent des accords

Le président Álvaro Colom et son concurrent de la campagne présidentielle et chef du Parti Patriotique (PP) Otto Pérez Molina, se sont réunis en privé le 30 mars et ont convenu que le PP appuierait la proposition au Congrès du prêt de 100 millions de dollars, à la condition que 300 millions de Quetzales soient destinés à la sécurité et la justice.

De même, ils se sont entendus sur un appui commun à l'approbation de lois sur les armes et munitions, d'une loi sur les entreprises privées de sécurité et sur une réforme au Code de Procédure Pénale pour que la police ne soit plus en charge des dépositions.

« Ce fut une réunion cordiale dans le bureau privé du Président, dont l'objet était la recherche d'un projet de nation pour maintenir la bonne gouvernance du pays » affirma le secrétaire privé de Colom, Gustavo Alejos.

NOUVELLES DU NORD

Carmen Reyes Rojas et Mariano Calel, nos deux invités guatémaltèques, ont retrouvé leur terre natale à la fin du mois de mars, après une présence de trois semaines au Québec et leur participation à près de 20 activités au cours desquelles ils ont livré leur témoignage.

De Montréal à Chicoutimi, d'entrevues en présentations, ils ont pu offrir aux Québécois une vision de leur réalité quotidienne, celle d'une lutte inlassable contre l'impunité. Mariano et Carmen, ainsi que tous leurs amis et partenaires du Mouvement paysan pour la justice Nueva Linda, demandent au gouvernement guatémaltèque que soit élucidée la disparition forcée en 2003 d'Hector Reyes, activiste pour les droits du travail et administrateur de la ferme Nueva Linda. Depuis septembre 2004, les membres du Mouvement paysan pour la justice Nueva Linda vivent au bord de la route qui passe en face de la ferme, en signe de protestation contre l'impunité qui entoure le 'cas' Hector Reyes (*voir aussi la Revue précédente, disponible sur www.paqg.org*).

Le PAQG accompagne le Mouvement paysan pour la justice Nueva Linda depuis 2006 car ses membres subissent menaces et agressions; la situation ne connaît pas de réelle évolution positive pour le moment et le groupe conti-

nue de vivre dans des conditions d'insécurité et d'insalubrité aigües. Vous aussi, vous pouvez soutenir le Mouvement paysan pour la justice Nueva Linda, en signant la pétition en ligne sur www.justicianuevalinda.org (en espagnol).

ONT PARTICIPÉ À CETTE REVUE

Coordination

Céline Bouquin, Léonie Lavoie-Bel

Rédaction

Céline Bouquin, Francis Desjardins, Karen Hamilton, Nelly Marcoux, Annie Pelletier

Traduction

Nathalie Brière, Yannick Lacoste, Nelly Marcoux (avec la participation de Laurence Guénette)

Sélection des nouvelles

Nelly Marcoux

Correction, révision

Céline Bouquin, Léonie Lavoie-Bel

Mise en page

Karen Hamilton

Le PAQG répond à la demande d'accompagnement international formulée par les témoins et survivants des massacres commis par les forces armées au cours des 36 ans du conflit armé au Guatemala et par les défenseurs de droits humains menacés à cause du travail qu'ils effectuent. La présence d'un accompagnateur international agit comme élément dissuasif afin de diminuer les risques d'exactions qui pourraient être commises contre les témoins et défenseurs de droits humains. La présence des accompagnateurs assure aussi un appui moral, permettant aux personnes accompagnées de poursuivre leur travail en faveur de la justice et contre l'impunité au Guatemala.

Au Québec, le PAQG assure un travail d'éducation et de sensibilisation de la population québécoise concernant la situation des droits de la personne au Guatemala. Des comités de bénévoles participent à l'organisation de plusieurs activités, telles que : expositions de photos et peintures, projections de documentaires, conférences, témoignages, présentation théâtrale, tables d'information, etc.

Le PAQG est en recrutement permanent d'accompagnateurs internationaux et de bénévoles pour ses activités au Québec: si vous désirez plus d'information sur les possibilités d'implication, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre de ses activités au Guatemala et au Québec, le PAQG a plus que jamais besoin de vos dons: participez vous aussi à un effort international en faveur du respect des droits humains au Guatemala et soutenez nous! Vous pouvez faire l'acquisition de produits promotionnels visibles sur le www.paqg.org ou nous adresser un chèque à Projet Accompagnement Québec-Guatemala, 660 rue Villera, bureau 2.115, Montréal (QC) H2R 1J. Merci !

PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- Membre sympathisant (30\$ ou plus) _____ \$
- Membre bénévole (15\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité
 - Comité des actions urgentes
 - Éducation et sensibilisation
 - Soutien à la coordination
 - Financement
- Membre institutionnel (50\$ et plus) _____ \$ (*pour les associations et les institutions*)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : () _____ Courriel : _____

Merci de retourner ce formulaire et votre chèque au Projet Accompagnement Québec-Guatemala : 660 Villera, bureau 2.115, Montréal, (Québec), H2R 1J1. *Des reçus fiscaux peuvent être émis sur demande pour les dons supérieurs à 20\$; dans ce cas, merci d'adresser votre chèque à l'ordre de CRNV/PAQG.*